



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections, de la réglementation
générale et des associations

ARRETE

N° 2019 – DCL/4 – 178 du – 3 MAI 2019

portant constitution des commissions de contrôle des opérations de vote dans les communes de plus de 20.000 habitants de la Moselle à l'occasion de l'élection des représentants au parlement européen du 26 mai 2019

LE PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code électoral et notamment ses articles L.85-1 et R. 93-1 à R93-3 ;

VU le décret n° 2019-188 du 13 mars 2019 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au parlement européen le 26 mai 2019 ;

VU la circulaire NOR/INTA1908676C du 29 mars 2019 du Ministre de l'intérieur relative à l'organisation de l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

VU les désignations de la première présidente de la Cour d'Appel de Metz en date du 25 avril 2019 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

ARRÊTE

Article 1er : Pour l'élection des représentants au parlement européen du 26 mai 2019, sont instituées dans les communes de plus de vingt mille habitants, les commissions de contrôle des opérations de vote ci-après :

Commune	Siège de la commission	Composition de la commission		
		Présidents	Membres	Secrétaires
FORBACH	Sous-Préfecture de Forbach	Titulaire : M. Ludovic GRÜNING vice-président au tribunal de grande instance de Sarreguemines Suppléant : M. Matthieu VERDUGO, juge au tribunal de grande instance de Sarreguemines	Titulaire : Mme Evelyne DE BEAUMONT, juge chargée du service du tribunal d'instance de Saint-Avold Suppléant : M. Gonzague BEAUFOUR, juge placé auprès de la 1 ^{ère} présidente de la cour d'appel de Metz	Titulaire : Mme Julie KLEIN, Attachée à la sous-préfecture de Forbach-Boulay-Moselle
METZ	Préfecture de la Moselle	Titulaire : Mme Morgane WERNER, juge placée auprès de la 1 ^{ère} présidente de la cour d'appel de Metz Suppléant : Mme Léa DESTUGUES, juge des enfants au tribunal de grande instance de Metz	Titulaire : M. Thierry LOSA, juge du livre foncier au tribunal d'instance de Metz Suppléant : Mme Sophie SPENS, juge au tribunal de grande instance de Metz	Titulaire : Mme Patricia BECK, secrétaire administrative de classe supérieure à la préfecture de la Moselle
MONTIGNY-LES-METZ	Sous-Préfecture de Metz	Titulaire : M. Alphonse THIRY, magistrat à titre temporaire Suppléant : M. Pascal BOURGUIGNON, juge du livre foncier au tribunal d'instance de Metz	Titulaire : Mme Laurence DE FINANCE, juge du livre foncier au tribunal d'instance de Metz Suppléant : Mme Marie-Rose BLAISE-STEFANUS, juge du livre foncier au tribunal d'instance de Metz	Titulaire : Mme Nadine SCHNEIDER, secrétaire administratif de classe supérieure à la préfecture de la Moselle

SARREGUEMINES	Sous-Préfecture de Sarreguemines	Titulaire : Mme Fabienne SOMBRIN, vice-présidente au tribunal de grande instance de Sarreguemines Suppléant : M. Christophe DESHAYES, vice-président au tribunal de grande instance de Sarreguemines	Titulaire : M. Gabriel STEFFANUS, magistrat honoraire Suppléant : Mme Véronique PIAT, juge du livre foncier au tribunal d'instance de Sarreguemines	Titulaire : Mme Anne RIDGEN, secrétaire administrative à la sous-préfecture de Sarreguemines
THIONVILLE	Sous-Préfecture de Thionville	Titulaire : Mme Sylvie RODRIGUES, juge de l'application des peines au tribunal de grande instance de Thionville Suppléant : Mme Marie-Cécile DUPUY, vice-présidente chargée du service du tribunal d'instance de Thionville	Titulaire : Mme Jessica WEILER, juge du livre foncier au tribunal d'instance de Thionville Suppléant : Mme Anne-Sophie JOSEPH-AMSCHLER, avocate au barreau de Thionville	Titulaire : Mme Chloé ROITEL, secrétaire administrative à la sous-préfecture de Thionville Suppléant : M. Stéphane FRANCOIS, attaché principal à la sous-préfecture de Thionville

Article 2 : M. Le Secrétaire Général de la préfecture de la Moselle, Madame et Messieurs les sous-préfets de Forbach-Boulay-Moselle, Metz, Sarreguemines et Thionville ainsi que les présidents de chacune des commissions, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Metz, le - 3 MAI 2019

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Olivier DELCAYROU